



- ▶ Programme national d'identification et de traçabilité 1-2
- ▶ Mise à jour de Tremblante Canada 3-4
- ▶ Mise à jour de Tremblante Canada 5-6



From the flock

OCTOBRE 2009 • VOLUME 6 • NUMÉRO 10

Programme national d'identification par radiofréquence (IRF) et projet de traçabilité de l'agneau en Alberta

Sean McKenzie, **Coordonnateur national – Identification et traçabilité des animaux**

La Fédération canadienne du mouton (FCM) a récemment lancé le projet pilote national d'identification par radiofréquence (IRF). Ce projet a été conçu pour aider à vérifier la capacité des systèmes d'IRF à atteindre les normes gouvernementales en matière de traçabilité et à établir le rendement du capital investi pour le producteur, lorsque des systèmes d'IRF sont intégrés aux systèmes de production de moutons.

En utilisant comme base le projet de traçabilité des agneaux (LTP) de l'Alberta, l'objectif consiste à établir le coût réel des systèmes d'IRF pour les producteurs canadiens de moutons. Le projet en Alberta, qui en est maintenant à sa troisième année, a fourni de l'information inestimable. Afin de permettre à la FCM de bien représenter l'ensemble des producteurs canadiens, un projet national a été réclamé.

L'équipe de direction de la FCM et du projet en Alberta vont travailler en étroite collaboration pour fournir de l'information plus précise, créer un ensemble de données plus exhaustif qui présentera un portrait plus fidèle des coûts associés aux systèmes d'IRF dans le domaine de la production de moutons. Grâce à sa portée nationale, ce projet permettra d'exposer la technologie d'IRF à un plus grand nombre de producteurs, de développer les compétences et d'acquérir de l'expérience et permettra à la FCM d'obtenir de l'information d'un vaste éventail de types de fermes et de méthodes.

Les producteurs participant au projet national seront choisis parmi les provinces suivantes : Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Ontario et les provinces maritimes. Le fait d'offrir ce projet à l'extérieur de l'Alberta et du Québec permettra à la FCM de maximiser le financement disponible et d'éviter le doublement des efforts et de l'information.



Programme national d'identification

Le Québec ne fait pas partie de ce projet, car l'IRF est déjà obligatoire dans cette province, et les producteurs québécois sont donc déjà familiers avec cette technologie. Ce projet vise autant à établir les coûts associés à l'IRF qu'à exposer les producteurs à la technologie, à leur fournir de l'information et une occasion de voir et d'utiliser l'équipement sur la ferme dans des situations réelles.

Ces projets visent à analyser les coûts de production des producteurs de moutons avant la mise en œuvre de la technologie d'IRF, puis à refaire une analyse après la mise en place de ce système, afin d'en évaluer les conséquences. Ces données seront ensuite utilisées par la FCM pour démontrer aux gouvernements fédéral et provinciaux ce qu'on demande vraiment aux producteurs de moutons, tandis que les gouvernements parlent de traçabilité obligatoire pour le bétail.

À l'heure actuelle, il y a peu de preuves tangibles pour appuyer une affirmation ou l'autre. Par conséquent, le fait de mener à bien le projet pilote de traçabilité des agneaux en Alberta et le projet pilote de la FCM fournira des outils de lobbying importants à la FCM et aux organismes provinciaux de producteurs de moutons.

L'augmentation de la capacité en matière de dossiers médicaux complets, la réduction des besoins en matière de main-d'œuvre et la diminution des coûts de production sont autant d'avantages que ce projet espère offrir aux producteurs. La création d'une industrie plus forte et moins fragmentée à l'échelle nationale constitue un avantage dont l'ensemble de l'industrie profitera.

Ces projets rassembleront les producteurs pour s'informer au sujet des technologies d'IRF et en faire l'essai, pour constater dans quelle mesure elle peut servir à améliorer la qualité et l'uniformité des produits, tout en réduisant les coûts de production globaux.

Cet effort conjoint entre la province de l'Alberta et la Fédération canadienne du mouton visant à sensibiliser le gouvernement aux défis de la production de moutons, tout en offrant aux producteurs une occasion de s'informer au sujet des nouvelles technologies et d'en faire l'essai, montre les efforts croissants d'une jeune industrie qui, partout au pays, cherche des moyens d'attirer l'attention sur le marché, d'augmenter la production globale et d'évoluer pour devenir une industrie forte, capable d'assurer sa réussite et sa croissance à long terme.



Salubrité des aliments – Vers où nous dirigeons-nous?

Barbara Caswell

Je suis très excitée de me joindre à l'équipe de la Fédération canadienne du mouton (FCM). Titulaire d'un baccalauréat en biologie animale et d'une maîtrise en sciences animales de l'université de Guelph, en Ontario, j'ai commencé dans le domaine de la salubrité des aliments auprès d'un organisme national dans le secteur de la volaille. Je dois avouer que j'ai trouvé que la salubrité des aliments à la ferme est un domaine très intéressant qui me permet de combiner ma formation scientifique avec ma passion de longue date : l'agriculture. Bien que je n'aie pas grandi sur une ferme, je possède de solides racines dans le domaine de l'agriculture, ayant été élevée dans une collectivité rurale du centre de l'Ontario.

Le travail auprès des moutons constitue une nouvelle expérience pour moi, et je suis enthousiaste à l'idée de commencer. Le programme de salubrité des aliments à la ferme de la FCM a parcouru beaucoup de chemin depuis son lancement, en 1997, et je pense que son avenir est prometteur! Ce programme a été créé conjointement par des producteurs, des vétérinaires ainsi que des représentants de l'industrie et du gouvernement de partout au pays. Ces personnes ont constitué un comité technique pour créer le programme des Pratiques en matière de salubrité des aliments à la ferme (PSAF), destiné aux producteurs canadiens de mouton et d'agneau. Grâce aux commentaires des producteurs, le comité technique travaille actuellement à rendre le programme plus convivial pour les producteurs. L'élément clé pour qu'un programme de salubrité des aliments à la ferme fonctionne est vous, le producteur.

Bon nombre d'entre vous savez donc d'où nous sommes partis. Il serait donc plus approprié de se demander où nous nous dirigeons, question à laquelle je tenterai de répondre dans cet article. La perspective changera peut-être à mesure que je passerai du temps dans l'exercice de mes nouvelles fonctions et que, je l'espère, j'aurai l'occasion de m'entretenir avec le plus de personnes parmi vous, mais l'objectif ultime consiste à offrir le programme aux producteurs de la manière la plus conviviale possible.

Le programme des Pratiques en matière de salubrité des aliments à la ferme est composé d'un manuel de bonnes pratiques de production ainsi que de formulaire pour consigner ces pratiques et évaluer l'efficacité du programme. On compte trois sections supplémentaires pour les producteurs de lait. Par conséquent, bien qu'il soit actuellement volontaire, ce programme peut facilement s'adapter à tous les producteurs canadiens de mouton et d'agneau.

Ce programme est basé sur les principes de l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP) reconnus à l'échelle internationale. Selon ces principes, chaque ferme doit être inspectée pour y déceler les dangers physiques, chimiques et biologiques. Dans le cas présent, les dangers touchent la salubrité des aliments. Sans entrer trop dans les détails inutilement, conformément au HACCP, il faut déterminer les secteurs où les dangers peuvent être prévenus, éliminés ou réduits à un niveau acceptable. La bonne nouvelle est que tout ce travail a déjà été fait pour vous!



Salubrité des aliments

Dans la création du programme des Pratiques en matière de salubrité des aliments à la ferme, le comité technique a d'abord dû élaborer un plan générique en matière de HACCP applicable aux producteurs d'agneau et de mouton, sur lequel il pourrait baser son programme. Le plan en matière de HACCP et le PSAF ont obtenu une reconnaissance technique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Cet examen externe par l'ACIA permet de s'assurer que le programme est adéquat du point de vue technique et contribue à maîtriser les dangers associés à la salubrité des aliments à la ferme.

Afin d'examiner et d'améliorer le programme, la Fédération canadienne du mouton doit envoyer tous les changements proposés au Programme comme au plan en matière de HACCP à l'ACIA, pour obtenir une nouvelle reconnaissance technique. Le comité technique travaille actuellement à apporter les changements nécessaires au plan en matière de HACCP, qui entraîneront ensuite des changements au manuel du producteur. Il s'agit d'un processus par étapes qui, nous l'espérons, nous permettra de produire une version mise à jour du manuel et d'accroître la mise en œuvre du programme et son acceptation au sein de l'industrie.

Une fois la reconnaissance technique obtenue relativement au plan en matière de HACCP et au manuel du producteur, la prochaine étape consistera à faire une demande à l'ACIA pour passer au stade suivant du processus d'évaluation technique (examen du système de gestion du programme).

La gestion du programme englobe tous les processus qui n'entrent pas dans le manuel du producteur, comme le processus de certification et les moyens de s'assurer qu'il y ait suffisamment d'effectifs pour former les producteurs et effectuer les vérifications dans le cadre du programme.

Je peux affirmer avec certitude que vous verrez de grands changements au sein du programme au cours de la prochaine année, et j'ai hâte de vous les présenter! Si vous avez des questions ou des commentaires sur le programme de Pratiques en matière de salubrité des aliments à la ferme, n'hésitez pas à communiquer avec moi à barbara@cansheep.ca. On aura donc droit à une année excitante du côté de la salubrité des aliments.



Mise à jour de Tremblante Canada

Courtney Denard, Coordinatrice nationale de projet sur la tremblante

Lors d'une récente réunion du Comité consultatif canado-américain sur l'agriculture, le département de l'agriculture américain (USDA) a déclaré qu'il pourrait publier son règlement exhaustif sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) – qui contiendrait probablement des dispositions pour les petits ruminants – dès l'automne 2009. À la même occasion, l'USDA a annoncé qu'il évaluera les mesures de contrôle de la tremblante au Canada et entreprendra un processus séparé d'établissement de règlements avant de rouvrir la porte à tout l'éventail du commerce des petits ruminants et des produits qui s'y rattachent.

Bien que le Canada ne possède toujours pas d'échéancier pour l'accès total des petits ruminants au marché américain, le gouvernement des États-Unis semble prêt à entamer l'examen nécessaire pour ouvrir sa frontière aux moutons et aux chèvres et ce, plus tôt que prévu.

Cela signifie que le Canada devra prendre une décision quant au futur de ses plans d'éradication de la tremblante plus tôt que tard. Il faut tenir compte de nombreux éléments, et tous les intervenants de l'industrie canadienne de la chèvre et du mouton seront touchés.

La collaboration et la participation des producteurs sont capitales si le Canada souhaite réussir à éradiquer la tremblante. L'un des principaux éléments dont les producteurs auraient la responsabilité est la surveillance de la maladie. Cela signifie qu'ils doivent effectuer un test de cerveau sur tous les animaux âgés de plus de un an et qui meurent à la ferme. Bien que le fait de déceler un cas de tremblante dans un troupeau ne soit jamais une

expérience agréable pour les producteurs, la surveillance de la maladie demeure néanmoins un élément clé pour atteindre l'éradication à l'échelle nationale.

La participation des producteurs est également requise pour s'assurer qu'ils reconnaissent les signes cliniques de la tremblante. Cela signifie que vous devez vous renseigner suffisamment sur la maladie pour être capable de la déceler au sein de votre troupeau. Les producteurs peuvent obtenir plus d'information sur la tremblante en discutant avec leur vétérinaire, en communiquant avec Tremblante Canada ou en visitant le site : www.scrapiecanada.ca. Le site de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) contient également une grande quantité d'information pertinente sur la tremblante. Vous trouverez cette information au <http://www.inspection.gc.ca/english/animah/hasan/disemala/scrtre/scrtree.shtml>.

La tremblante est une maladie très grave qui peut être présente dans un troupeau pour une très, très longue période avant d'être décelée. Pour contribuer à l'éradication à l'échelle nationale, il est capital que les producteurs s'engagent à signaler à l'ACIA tous les cas suspects de tremblante sur leur ferme, et ce, dès qu'ils sont décelés .

Un dialogue ouvert entre les producteurs et l'industrie constitue une autre composante importante de la stratégie d'éradication de la tremblante à l'échelle nationale au Canada. Les producteurs doivent communiquer avec les associations nationales et provinciales sur le mouton et la chèvre et demeurer à jour sur toutes les questions liées à l'éradication.



Tremblante Canada

Les producteurs peuvent également communiquer avec Tremblante Canada par courriel ou par téléphone pour poser des questions ou faire part de leurs préoccupations. Tremblante Canada publie des mises à jour mensuelles sur son site web, au <http://www.scrapiecanada.ca/whatsnew.html>. De plus, bon nombre d'associations provinciales affichent de l'information sur la tremblante sur leur site web.

Le rôle des producteurs canadiens de chèvres et de moutons en matière d'éradication totale de la tremblante est crucial et irremplaçable. Les producteurs constituent le moyen de défense contre la tremblante le plus important, car ils voient la maladie en premier à la ferme et ont l'occasion d'empêcher qu'elle se répande. Les producteurs doivent décider s'ils sont prêts à consacrer du temps et des efforts à un programme national d'éradication de la tremblante car, sans leur participation, ce plan est voué à l'échec. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous réussirons à éradiquer la tremblante.

Pour nous rejoindre



30 Malcolm Road
Guelph, Ontario
N1K 1B1

Tél: (519) 824-4120

Sans frais: 1-888-684-7739

Télécopie: 1-866-909-5360

Courriel

jennifer@cansheep.ca

Site web

www.cansheep.ca